

Dossier réalisé par Valérie Silberberg, responsable du secteur communication

Texte rédigé par Jean-Yves Hayez, psychiatre infanto-juvénile, docteur en psychologie, professeur émérite à la Faculté de médecine de l'UCL

L'enfant vivant en Belgique francophone en 2009

Je vous propose un témoignage sur le respect des droits de l'enfant¹ en

Belgique francophone en 2009. Témoignage issu de ma pratique professionnelle, de conversations, d'observations, et aussi de mon expérience de citoyen, de parent et de grand-parent. Je n'ai pas voulu y être exhaustif : si vous cherchez une synthèse plus documentée, je vous invite à lire les travaux de la CODE (coordination des ONG pour les droits des enfants²). Je partage la plupart de ses positions ou je m'en sens proche, sans en être le clone.

Réflexions sur leurs droits

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) dit et redit que toute société doit prendre les dispositions adéquates en fonction « de l'intérêt supérieur » de celui-ci (article 3.1). Hélas, ce concept théoriquement intéressant devient vite une dangereuse peau de banane.

Aujourd'hui, nous ne croyons plus que des voix divines peuvent nous indiquer, de science sûre, ce qu'est l'intérêt supérieur des uns et des autres ! Alors qui ? Et est-il même concevable que nous puissions approcher la réalité d'un intérêt supérieur de l'enfant ?

Qui sont les juges ?

La moins mauvaise idée pour instituer ceux-ci, c'est d'imaginer de vastes conférences de consensus virtuelles³, à l'instar de ce qui est organisé en médecine pour statuer sur des problèmes de santé précis. Donc, que nous ayons l'oreille très largement ouverte, et que nous nous laissions imprégner par les opinions de beaucoup, au moins par tous ceux qui font preuve d'une sociabilité suffisamment bonne⁴.

Parmi ces citoyens invités à prendre la responsabilité d'évaluer, les enfants eux-mêmes ont

leur opinion à donner. Elle vient de l'intérieur de ce qu'ils perçoivent et vivent, et elle ne devrait être ni plus ni moins contraignante que celle des adultes en charge de les éduquer et de les accueillir dans la communauté humaine. Ni ignorance des enfants, ni démagogie : il nous revient de bien les informer sur leurs droits déjà reconnus, puis de favoriser leur expression de soi, leurs réactions et leurs propositions nouvelles.

Bref, tout le monde, pourvu qu'il soit suffisamment bien sociable, peut avoir une opinion intéressante sur les droits de l'enfant : pensons notamment aux minorités que nous négligeons trop facilement ou dont la différence nous fait peur (cf. infra les pauvres, les vulnérables, mais aussi les enfants qui ont un retard mental, ceux qui sont placés ou hospitalisés, etc.)

Et les résultats de leur réflexion ?

Il est aisé de nous mettre d'accord sur une majorité de nobles principes fondamentaux. La CIDE dont nous fêtons le 20^e anniversaire en 2009, en fait un énoncé magistral. Les médecins et les psychologues d'enfants et les grands pédagogues disent à

peu près la même chose avec leur vocabulaire spécifique, lorsqu'ils repèrent les « besoins fondamentaux » des enfants.

Mais la peau de banane se révèle dès qu'il faut passer aux applications de terrain. Les cultures, les aspirations et les valeurs sociales évoluent, et donc que ce qui était considéré comme application positive hier ne l'est plus aujourd'hui ; ce qui vaut pour les pays en émergence ne vaut pas nécessairement pour la Belgique.

Actuellement par exemple, dans nos sociétés industrialisées, beaucoup prônent une large appropriation de sa sexualité par l'enfant et encore plus par l'adolescent, pour peu qu'elle ne soit pas anti-sociale. Les orientations homo ou hétérosexuelle, et bientôt « bi » ou « trans », se doivent d'être respectées. Hier, la banale masturbation envoyait tout droit en enfer !

Et le travail des enfants dans le monde ? Quasi totalement proscrit en Europe occidentale⁵, son existence est beaucoup plus débattue dans les pays du Tiers-Monde. Si certaines grandes ONG visent à l'éradiquer totalement, d'autres sont plus nuancées : pour ces dernières, souvent très engagées sur le ter-

Les atteintes concertées aux droits de l'enfant

Les enfants sans papiers, les pauvres, les délinquants...

Je désire commencer par dénoncer le plus inacceptable, qui porte indiscutablement atteinte aux droits de l'homme et à la CIDE (article 22, notamment) : c'est le sort que la Belgique – et à ses côtés, toute l'Europe occidentale – réserve aux plus misérables : les étrangers illégaux cherchant refuge dans notre pays, enfants et adultes.



Enorme problème, qui demande sur le fond des changements d'attitudes radicaux dans les relations Nord-Sud¹, et face auquel mes recommandations à court terme sont claires : traiter les nouveaux arrivants rapidement, avec clarté et humanité. Régulariser les personnes et les familles en Belgique depuis plus de trois ans et qui ont montré leur capacité de s'intégrer à la société belge. Nous refuser à enfermer tout mineur non accompagné,

au moins un résultat sera engrangé : la régularisation pour les familles qui vivent depuis assez longtemps sur le sol belge et montrent un désir d'intégration.

Tout sera-t-il réglé pour autant ? J'en doute fort, notamment en ce qui concerne les nouveaux arrivants : pour eux, risque d'être toujours d'actualité ce qui, jusqu'à l'été 2009, concernait tous les illégaux, et que je dénonçais aux côtés de tant de concitoyens : « l'agression

toute famille ou tout parent avec enfants : d'autres pays pratiquent ce non-enfermement et, même pour les familles en passe d'être expulsées, les « disparitions » sont très peu nombreuses s'il existe de bons contrôles ambulatoires.

En juillet 2009, la Belgique vient enfin de décider une avancée positive dans cette direction, après des années de silence et de traitement largement arbitraire des personnes concernées, souvent sans élémentaire huma-

contre les enfants est multiforme : on laisse sciemment leur famille dans la précarité et l'insécurité, le stress, l'infériorité sociale. On leur apprend à se méfier des règles des cités et à les contourner pour survivre. On les incite indirectement à la haine, contre les nantis qui les traitent en sous-hommes.

Pire encore, on continue à enfermer des familles et des enfants dans des centres fermés qui sont des zones de non-droit. Moins qu'avant 2007, peut-être, parce que le statut administratif de familles « enfermables » a changé, mais on en enferme toujours.

Les atteintes à la santé mentale de ces enfants enfermés sont nombreuses. J'en parle en détail sur mon site web dans le dossier thématique « Les sans-papiers, scandale pour nos sociétés occidentales »

La repénalisation de la délinquance juvénile

J'ai déjà évoqué l'infiltration de l'idéologie sécuritaire dans le champ de la délinquance juvénile : on parle trop des adolescents en mal, comme les pires dangers d'une Nation. On ne parle pas assez de leur créativité, de leurs ressources positives, de leur capacité à faire changer le monde via leurs idées nouvelles. On ne parle pas assez de la majorité silencieuse des ados qui va raisonnablement bien.

rain, le travail des enfants peut contribuer à l'épanouissement de ceux-ci s'il reste digne, avec des exigences raisonnables, et s'il n'empêche pas l'instruction, ni des moments de récréation et de vie familiale.

Et l'on peut multiplier, quasi à l'infini, des exemples où surgissent des opinions contraires entre gens de bonne volonté qui parlent en leur âme et conscience. Cela étant, j'ai donc le droit de donner mon opinion, moi aussi, en la lançant dans un débat d'idées bien animé. C'est même plutôt un devoir, issu de la manière dont je conçois mes responsabilités face à l'enfant.

Un bulletin satisfaisant ?

Lorsque nous comparons notre pays à bien d'autres, nous pouvons nous attribuer un bulletin plutôt satisfaisant dans le champ du respect des droits de l'enfant. A l'une ou l'autre exception près, les atteintes les plus révoltantes n'ont pas cours chez nous : on n'emprisonne pas des mineurs pour leurs opinions politiques ou religieuses ; on n'exploite pas massivement les enfants dans des travaux indignes, ni dans la traite des êtres humains. L'accès de tous à l'instruction est voulu par la loi et surveillé, sans discriminations fille-garçon ; en principe aussi sans distinction liée à la race ou à la provenance sociale, mais, sur ce point, je reviendrai plus tard.

Pour parler positivement : la société belge dans sa grande majorité est bienveillante à l'égard des enfants jeunes et prend régulièrement des mesures en leur faveur.

Pour les adolescents, c'est un peu plus compliqué : le public se laisse parfois trop intoxiquer par les messages politiques sécuritaires. Ceux-ci, à la recherche de cibles faciles pour rassurer et endormir l'opinion, désignent trop souvent comme dangereux des sous-groupes d'adolescents turbulents, bagarreurs, petits délinquants sur les bords et qui, comme par hasard, n'appartiennent pas aux groupes majoritaires de la société. C'est plus simple de les clouer au pilori et de montrer ainsi que l'Etat est fort, plutôt que de vraiment sanctionner les anciens dirigeants de Fortis ou les parlementaires wallons en goguette en Californie : pour eux ce sera la prochaine fois, enfin peut-être, après le dernier décret pondu à la hâte, mais pour les ados qui ruent dans les brancards, il faut multiplier de toute urgence les places en centre fermé.

Mais bon, ces arbres adolescentaires, déjà plus épineux, ne doivent cacher ni la forêt des belles intentions communautaires, ni le beau bois déjà moins touffu des bonnes réalisations.

Mais alors, ne pourrions-nous pas nous contenter de continuer sur notre lancée, en acceptant que toute œuvre humaine est toujours imparfaite ? Eh bien non ! Schindler, le Schindler de la liste, sanglotait au moment de la libération des camps parce que, en vendant l'une ou l'autre bague qu'il avait gardée, il aurait pu sauver quelques juifs en plus. Qu'il nous serve résolument de modèle ! Après avoir dit que beaucoup d'attitudes sociales vont au moins raisonnablement dans le bon sens, voyons plus en détail ce qui grince et que nous pourrions encore améliorer pour que les droits des enfants soient mieux respectés. ■

1. Par enfant, il faut entendre tous les mineurs d'âge. Si des spécificités liées à des âges plus précis apparaissent, elles seront précisées dans le texte.
2. Allez visiter le site web de la CODE : www.lacode.be. Vous y trouverez nombre de synthèses documentées sur des thèmes précis. Lisez aussi leur rapport : *Evaluation du rapport triennal de la Communauté française relatif à l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant pour la période 2005-2007* : rapport remarquable qui nuance quelque peu les cocoricos du gouvernement de la Communauté française de Belgique pour le travail soi-disant complètement réussi la même période...
3. Elles sont virtuelles, de facto, dans le quotidien des gens de terrain. De loin en loin, on organise cependant des événements concrets – congrès ou journée d'études – où des intervenants d'horizons très divers prennent la parole. Il y a aussi les forums d'échange sur Internet autour des droits de l'enfant.
4. J'emprunte l'expression « suffisamment bonne » à Winnicott, qui affirmait que la vraie bonne mère n'est jamais que celle qui est « suffisamment bonne ». Il disait donc, du même coup, que des failles font partie de la condition humaine.
5. Avec l'une ou l'autre exception bien contrôlée, pour les enfants artistes ou sportifs de haut niveau. Espérons que ce soit bien en leur faveur, et pas pour l'argent qu'ils peuvent rapporter !
6. *La liste de Schindler*, S. Spielberg, 1993.

“ Lorsque nous comparons notre pays à bien d'autres, nous pouvons nous attribuer un bulletin plutôt satisfaisant dans le champ du respect des droits de l'enfant. ”

“ On ne parle pas assez de la majorité silencieuse des ados qui va raisonnablement bien. ”

Certes oui, il existe des minorités à la dérive. Mais s'il leur arrive de porter des armes, s'ils consomment de l'alcool ou des drogues, ou s'ils deviennent dépendants d'Internet, c'est parce que nous les avons considérés comme un marché et que nous avons voulu leur vendre mille produits douteux.

S'ils manquent parfois de sens social, c'est entre autres parce que le Père social diffus dans la communauté est bien faible. S'ils ne trouvent pas de sens à leur vie, c'est parce que nous ne leur en proposons plus assez.

Des relations humaines de qualité peuvent prévenir une bonne partie de ces égarements et débordements. De nombreuses initiatives du secteur psychosocial vont dans ce sens, mais ne sont pas toujours soutenues par les pouvoirs publics, autrement que par de précaires saupoudrages-pilote...

Je ne veux pas déresponsabiliser les ados pour autant : ils ont eux aussi leur part de comptes à rendre sur les choix qu'ils font, et nous sommes en droit de leur imposer des mesures éducatives. Les sanctions peuvent en faire partie, si nous veillons à leur dimension reconstructrice (notamment le champ des travaux de réparation).

Fondamentalement, nous pouvons nous en tenir à l'excellent esprit de la loi de Protection de la jeunesse de 1965. Elle nous donne comme mission de comprendre, de rééduquer, d'aider ces ados à retrouver confiance dans leurs ressources positives (c'est ce que demande l'article 40.1 de la CIDE).

La substitution de mesures éducatives à des mesures répressives constitue une des expressions de la responsabilité d'une société à l'égard de sa jeunesse. La repénalisation préconisée par une partie de l'opinion² constitue une illusion et une régression.

D'autres atteintes ne sont pas programmées volontairement.

Ce sont les discriminations dont souffrent certaines catégories d'enfants, issues de l'aveuglement ou de la force d'inertie du reste de la communauté. « *L'enfer est pavé de bonnes intentions* » dit un proverbe très ancien : il ne suffit malheureusement pas que des chercheurs inter-universitaires produisent des rapports pertinents à propos des injustices sociales, ni que des ministres y aillent de leurs décrets successifs et parfois chaotiques

pour mettre en place d'interminables et maigrichonnes expériences-pilote.

Il faut des changements d'attitude communautaires ; que chacun se retrouve les manches, se montre entièrement accueillant face à l'enfant défavorisé, tant pour l'écouter que pour partager.

Voici l'une ou l'autre application de ces injustices (je m'attarderai sur celles en matière d'enseignement et de scolarité dans l'article suivant).

De plus en plus de familles pauvres

Il existe de plus en plus d'enfants et de familles pauvres ou pas loin de l'être.

Le changement d'attitude tout juste évoqué permettrait de donner une dimension plus radicale à ce que nous appelons « prévention primaire » : organiser plus justement la répartition du travail et la circulation de l'argent et des biens.

Et si la pauvreté s'est quand même installée ?

Nous pensons alors tout de suite à ce qu'il convient de faire pour garantir que les enfants et les familles concernées gardent un accès normal aux ressources de la communauté.

Soutien qui constitue un acte de justice social, et non de la sollicitude de supérieur à inférieur. Les familles pauvres n'ont pas à avoir honte. Leur accès aux ressources communautaires, c'est un droit, qui comporte de multiples aspects : accès à des soins de santé de qualité ; accès aux milieux d'accueil pour les tout-petits, et empathie et respect des professionnels pour les parents, plutôt que méfiance et disqualification. Levée des obstacles qui empêchent une scolarisation « riche » (frais scolaires et extrascolaires ; absence d'ordinateur à la maison ; absence d'espace personnel tranquille pour étudier ; difficulté d'accès aux stages et autres activités culturelles, récréatives, sportives ou spirituelles destinés à tous les enfants).

Que nous fassions donc en sorte que ces enfants démunis matériellement se sentent partout chez eux, comme les autres enfants, et que nous allions vers eux et leurs familles avec délicatesse quand ils n'osent pas s'adresser à nous d'initiative.

Mais, tout autant que partager les ressources, nous nous devons aussi de reconnaître

ces enfants et leurs familles comme interlocuteurs à part entière dans la communauté ! Ils ont autant à dire que les autres, autant d'opinions à prendre en considération, autant de questions à poser, autant de science à partager ou de part de pouvoir à exercer : cette qualité de sujet humain parlant et équivalent aux autres, c'est sans doute un des droits de l'enfant qu'il est le plus intéressant de promouvoir ... et que nous négligeons le plus (article 12 de la CIDE).

Des familles « simples »

Il existe aussi des familles « simples », parfois mais pas nécessairement couplées à la pauvreté.

Familles sans beaucoup de connaissances ni de culture, sans de bonnes stratégies mentales pour faire face aux problèmes de la vie : le Quart-monde de l'esprit, au-delà de celui de l'argent.

Ces familles si vulnérables, qui ne savent pas comment dissimuler leurs failles, ne connaissent pas leurs droits et ne peuvent pas se payer de bons avocats, n'est-ce pas elles que nous prenons plaisir à décortiquer, mettre à nu, montrer du doigt ? Elles que les institutions devraient rassurer et entourer de bienveillance et d'encouragements, ne s'ingénient-elles pas trop souvent à leur faire peur, à se montrer menaçantes, à leur prendre vite leurs enfants pour les placer ?

Si nous consultons les statistiques des SAJ (Services d'aide à la jeunesse) ou les signalements judiciaires pour suspicion de danger, nous voyons tout de suite que ces familles y sont sur-représentées. Ce n'est juste ni pour elles, ni pour d'autres catégories de familles, apparemment « bien », dans lesquelles de profondes souffrances d'enfants peuvent rester parfois définitivement en dehors de la sollicitude de la société. ■

1. On peut lire à ce propos le dernier ouvrage de Jean Ziegler, *La haine de l'Occident*, Paris, Albin Michel, 2008.

2. La programmation d'une extension importante des places en centre fédéral fermé (qui n'est pas une IPPJ - Institution publique de protection de la jeunesse - mais une prison) va dans le sens de cette repénalisation.

Les inégalités en matière d'enseignement et de scolarité

Une question complexe...

Les inégalités en matière d'enseignement et de scolarité existent bien évidemment, face auxquelles beaucoup d'acteurs de terrain proposent, avec de larges concordances, leur grille de lecture et leurs idées de remédiation. Je m'y rallie en bonne partie, et je résumerai d'abord en quoi. Puis, j'exposerai là où je me différencie d'une partie de ces intervenants.

Il est essentiel que le développement intellectuel de tous les enfants soit bien soutenu, depuis leur plus jeune âge.

En assumant que toutes les familles n'y pourvoient pas spontanément avec la même motivation ni la même efficacité, et que tous les contextes sociaux ne sont pas également stimulants. Il nous faut donc pouvoir détecter rapidement les lacunes et les familles à risque et y remédier : stimulation précoce ; renforcement des milieux d'accueil de la petite enfance ; enseignants, logopèdes et autres rééducateurs supplémentaires, en référence au nombre d'enfants nécessitant une attention spéciale ; classes à petit effectif ; soin tout particulier apporté à l'enseignement en première et deuxième primaire, etc.

Via ces investissements continués, collectifs et personnalisés, nous pouvons espérer que tous les enfants donneront le meilleur d'eux-mêmes, que leur famille soit riche, modeste ou pauvre.

Néanmoins, même en y mettant ce prix, il continuera à persister des différences de capacité intellectuelle entre enfants, indépendamment de leur provenance sociale. Je souhaite qu'ils soient répartis en référence à ces capacités, là où ils pourront s'épanouir au mieux, progressi-

vement et certainement en début de secondaire.

Il est donc souhaitable que continue à exister un enseignement spécialisé de qualité pour ceux qui ne peuvent pas absorber les quantités ou suivre le rythme de tout le monde. Il est

“ *Il faut cesser de vouloir tout niveler par le milieu, qui peut très vite tourner en médiocrité.* ”

souhaitable aussi de revaloriser et de soutenir l'enseignement professionnel pour ces jeunes adolescents tout de suite motivés par la perspective de métiers manuels et pour ceux qui ont une intelligence très concrète et pas suffisante pour l'enseignement général. Et nous pouvons raisonner de façon analogue pour l'enseignement technique.

Et en ce qui concerne l'accès à l'enseignement général, notamment au début du secondaire ?

Au risque de jeter un pavé dans la mare des idées égalitaristes à la mode, je souhaite qu'il existe – ou plutôt qu'il continue à exister – des écoles « fortes », des moyennement fortes et des faciles. Et qu'elles définissent elles-mêmes ce qu'elles veulent être, en construisant leur projet d'établissement sans pression de l'Etat¹. Pourquoi ces gradations ? Je l'ai dit, parce qu'il existe de vraies différences dans les capacités cognitives, même chez les jeunes aptes à suivre l'enseignement général.

Le reconnaître, ce n'est pas pour autant stigmatiser ceux qui sont moins doués, et qui ont leur lot de qualités originales.

Il faut cesser de vouloir tout niveler par le milieu, qui peut très vite tourner en médiocrité. Les intelligences les plus fortes ont besoin de s'alimenter dans des programmes forts qui les encouragent et les préparent à devenir les élites intellectuelles d'une Nation.

Pourquoi faudrait-il repérer et encadrer les futurs sportifs de haut niveau, ceux qui feront les joies et les profits du Standard, et non pas les intelligences les plus élevées ? N'est-ce pas de la discrimination à l'égard de cel-

les-ci ? D'autant que les jeunes ayant la chance d'avoir une intelligence de haut niveau n'ont pas à s'en vanter. C'est un cadeau que la vie leur a fait, et leur devoir est de l'exploiter pour en faire un service à la société.

Quant aux bonnes intelligences, sans plus, il faut qu'elles soient accueillies elles aussi dans des lieux où elles pourront donner le meilleur d'elles-mêmes, sans connaître d'échec significatif.

L'article 67 du décret « Missions » de la Communauté française permet suffisamment d'originalité aux établissements scolaires pour qu'ils tiennent compte de ce critère-clé, en référence à l'identité qu'ils veulent se donner².

Mais alors, comment garantir la justice sociale, terme que je préfère de loin à celui de « mixité sociale », auquel je trouve trop de relents égalitaristes ?

Est-ce si compliqué ? D'abord, bien informer les parents et les grands enfants (fin de primaire) des quelques catégories d'écoles secondaires existantes - vive les bons sites web ! - et les laisser réfléchir et se débrouiller avec leur compétence spontanée, pour frapper à ce qu'ils pensent être la bonne porte, en soutenant, s'il le faut, ceux qui pourraient être inhibés par leur provenance sociale.

Et puis, que chaque école d'enseignement général organise un examen d'entrée, avec le degré de difficulté qu'elle évalue correspondre à son projet d'établissement. Examen ouvert à tous les candidats, sans discrimination, et dont les résultats peuvent être contrôlés par l'État s'il le souhaite³. Espérons néanmoins que ce n'est pas de ce contrôle, mais bien plus d'un état d'esprit, que viendra l'ouverture de chaque école aux enfants de tous les milieux qu'elle prévoit adaptés à ses exigences. ■

1. L'article 29.2 de la CIDE précise que les normes de l'Etat pour organiser l'enseignement doivent être **minimales**, sous réserve du respect de l'état d'esprit humaniste décrit dans l'article 29.1.
2. Je sais que l'école n'est pas qu'un lieu de transmission du savoir, mais qu'elle a bien d'autres missions, notamment au niveau de la transmission de valeurs et de la formation à la citoyenneté. Le décret « Missions » le souligne en Communauté française de Belgique et l'article 29.1 de la CIDE ne dit pas autre chose. Le projet d'établissement doit également intégrer ces données. Mais le propos du texte n'est pas de synthétiser toute la problématique de l'enseignement. Je me suis limité à une question épineuse en Belgique francophone en 2009.
3. Comment concilier cette idée avec le fait qu'il existe des enfants prioritaires (proximité géographique, regroupement des fratries, adossement des écoles, etc.). C'est simple : tout le monde doit passer l'examen d'entrée ; les enfants prioritaires sont automatiquement accueillis s'ils réussissent celui-ci ; puis viennent les autres par ordre de classement. Par contre, si un enfant prioritaire rate l'examen d'une école, il n'est pas raisonnable d'y imposer sa présence : cette école, c'est le mettre en situation potentielle d'échec.

à ce propos...

L'idée de remplacer, au niveau des inscriptions, l'élitisme social par la sélection sur base des qualités intellectuelles et du niveau d'adaptation au système scolaire fera bondir plus d'un. A quelques rares exceptions près, les résultats risquent effectivement d'être les mêmes.

Il y a cependant du bon sens à reconnaître qu'une société a besoin de ses élites et la comparaison avec les espoirs sportifs est pertinente.

Jusqu'à un certain point du moins.

Le premier rôle de l'école publique est de faire éclore l'ensemble des potentialités des élèves, tout en les sensibilisant au pluralisme caractéristique de la société moderne. Cet objectif ne peut être poursuivi qu'au travers d'un cycle commun destiné à préparer tous les jeunes à entrer avec succès dans le monde des adultes. Si la mixité sociale présente quelques avantages, c'est à ce niveau qu'il convient de l'appliquer, simultanément à la pratique de pédagogies différenciées prenant en compte les besoins et les aptitudes particulières de chacun.

Cette structure ne peut toutefois perdurer trop longtemps au risque de sacrifier les plus faibles par un intérêt exclusif apporté aux meilleurs ou, dans le cas inverse, d'entraîner le nivellement par le bas redouté par certains.

Après ce premier cycle viendront les orientations influencées par les résultats et les aspirations individuelles.

Le point le plus délicat est de situer cette césure. La placer à la fin du primaire est incontestablement prématuré. Attendre la limite de l'obligation scolaire (18 ans), c'est trop tard.

Le moment choisi par plusieurs pays scandinaves est 14-15 ans, qui correspond, chez eux, à la fin de la scolarité obligatoire. Certains sont arrivés ainsi à supprimer quasi le redoublement jusqu'à cet âge. Or, notre système scolaire ne correspond nullement à pareille structure.

Modifier ceci reviendrait à transcender l'autonomie des réseaux, ce qui, chez nous, semble bien improbable.

Guy Vlaeminck, président de la Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente

Tout en admirant la générosité des propos de Jean-Yves Hayez, je ne puis admettre que continuent à exister des écoles fortes et faibles dont l'existence explique les files au moment des inscriptions et les frustrations qui en découlent.

L'aide complémentaire que la Communauté française accorde aux plus faibles me paraît totalement justifiée bien que l'étiquette « *discrimination positive* » et la liste dans la presse des écoles à « *file* » accentue les clivages de la population scolaire.

Loin de moi d'y voir le reflet d'une qualité différente du corps professoral.

L'organisation d'un examen d'entrée me choque dans la mesure où il nous ramène au début des années 1950 où ces examens étaient organisés par chaque école secondaire pour les élèves qui terminaient leurs études primaires et qui devaient prouver leurs connaissances en mathématiques et en français.

A moins que, dans l'esprit de Jean-Yves Hayez, ces examens ne soient pas exclusivement cognitifs et ne débouchent pas sur un refus d'inscription, mais sur une discussion avec les parents sur les remédiations proposées par l'école et la décision des parents de pouvoir entreprendre cette expérience.

Je crois aussi que créer d'emblée des classes fortes et faibles est une erreur tragique quant à la non émulation que cette ségrégation pourrait occasionner.

René Robbrecht, administrateur et membre du Bureau exécutif de la Ligue

Une question complexe... mais une solution tellement simpliste

Les idées égalitaristes sont très loin d'être majoritaires, Monsieur Hayez peut s'en réjouir. Il ne jette aucun pavé dans la mare... il s'inscrit parfaitement, en matière d'école, dans le long fleuve tranquille des idées reçues, avec peut-être une tendance à nager dans le courant le plus conservateur : il faut séparer le bon grain de l'ivraie, l'intelligence de la main de l'intelligence abstraite... de manière à permettre à chacun de s'épanouir sans avoir à souffrir des différences, des lenteurs... du poids des autres. Il faut le faire tôt (avant le début de secondaire) et bien (en faisant passer des examens cognitifs, variables d'une école à l'autre, pour entrer dans l'enseignement général, en permettant que les écoles déclarent plus nettement et ouvertement leur hiérarchie qu'aujourd'hui). Cela doit être fait aussi bien dans l'intérêt des individus que de la société, en maximisant ainsi l'utilité de chacun. Et pour aider les parents à faire le bon choix, il suffira d'un bon site internet (on pourrait sans doute suggérer à Test-Achats de l'héberger).

Alors qu'on avance dans le domaine de l'intégration de certains élèves présentant des handicaps, notamment au motif que s'ils requièrent des aides spécifiques, il est essentiel de favoriser le vivre ensemble, la solution prônée par Monsieur Hayez serait de constituer des écoles séparées au sein même de l'enseignement général... sans parler de l'enseignement technique et professionnel.

Tous les systèmes qui pratiquent ainsi, dans une mesure plus modeste puisque largement cachée (aussi bien le nôtre que celui de l'Allemagne par exemple), sont les systèmes qui obtiennent à la fois les résultats moyens les moins satisfaisants et la dispersion la plus large de ceux-ci, y compris à cause d'un groupe important d'élèves extrêmement faibles... Faut-il vraiment poursuivre et approfondir ouvertement une ségrégation académique et sociale que nous connaissons déjà très largement ?

Séparés mais égaux

La segmentation de la population, y compris sur une base cognitive qu'il est très souvent impossible de dégager de l'origine sociale, conduit assurément à une société dualisée socialement. Cette structuration sera d'autant plus inégale que la hiérarchie est toujours la même – Monsieur Hayez n'envisage pas de sélectionner à l'entrée de l'enseignement technique et professionnel les mieux doués en matière d'intelligence de la main, mais d'y reléguer les « *jeunes adolescents tout de suite motivés par la perspective de métiers manuels* » et « *ceux qui ont une intelligence très concrète et pas suffisante pour l'enseignement général* ».

On peut par ailleurs, à bon compte, s'interroger sur la motivation précoce pour les métiers manuels dans une société qui les valorise si peu... Sur la base de quelles expériences pourraient-ils être motivés ces jeunes ? L'école ne leur a jamais donné à voir, et encore moins à pratiquer, de telles activités – en dehors des tentatives rapidement avortées de la rénovation de l'enseignement dans les années 1970. Elle n'a pas plus aidé chaque jeune à faire un choix vocationnel, en dehors de l'orientation par échecs successifs vers des filières de moins en moins valorisées à travers, précisément, des matières exclusivement intellectuelles, dès la première année de l'enseignement primaire.

Monsieur Hayez, en quelques lignes, décrit un système encore plus injuste et implacable que celui que nous connaissons et qui présente déjà toutes les garanties permettant à des générations d'héritiers, bien décrites par la sociologie, de se perpétuer... avec pourtant un avantage : sortir du faire semblant et du socialement acceptable, pour se lancer dans une sorte de méritocratie des voies parallèles où chacun, une fois bien positionné, pourrait poursuivre sa course sans avoir à rencontrer ceux qui lui ressemblent le moins... une sorte d'apartheid intellectuel où le mérite scolaire remplacerait la couleur de peau, l'école à 12 ans servant essentiellement à entériner un état de fait plus qu'à faire progresser chacun dans une saine émulation et à lui permettre de découvrir ce qu'il ignore encore largement à cet âge... ce qu'il pourrait devenir une fois adulte.

Marc Demeuse, professeur à l'Université de Mons, directeur de l'Institut d'Administration scolaire

Quelques idées contemporaines...

On proclame que l'enfant a droit à sa famille et que l'en séparer vers une famille substitutive ou une maison d'enfants ne peut constituer qu'un dernier recours.

Cette prise de position résulte, entre autres, de l'indignation des ONG qui s'occupent des familles pauvres ou démunies.

Indignation légitime : on a souvent abusé de la vulnérabilité de ces familles pour placer leurs enfants, parce que les intervenants ne pouvaient pas supporter leur dénuement, en confondant celui-ci avec la misère affective ou morale.

Mais jeter trop de suspicion sur les placements d'enfants procède aussi de considérations économiques non avouées : cela coûte moins cher de laisser un enfant en famille que de l'accueillir en institution résidentielle !

Or, certaines familles ont une influence durablement très néfaste sur le devenir de l'enfant : elles le rejettent, lui font violence, « l'élèvent » de façon perverse ou incroyablement démissionnaire, ou le confrontent à de graves déséquilibres mentaux. Cela n'a rien à voir structurellement avec la précarité matérielle.

Certes, sauf rares exceptions où le danger est important et immédiat, mieux vaut essayer de faire se mobiliser ces familles vers davantage d'amour et de richesse éducative. En ce sens, c'est vrai, la séparation et le placement de l'enfant ne sont pas la première mesure à appliquer.

Mais on a voulu comprendre cette recommandation bien au-delà de ce qu'elle signifiait : alors, on s'acharne plus que de raison à essayer de faire bouger, avec des moyens ambulatoires dérisoires, des familles qui en sont incapables ou préfèrent le statu quo d'aujourd'hui. Le pari sur l'autonomie et la capacité des familles, sur lequel repose l'organisation de l'« aide volontaire »¹, sert parfois d'alibi aux services d'Etat de l'Aide à la jeunesse pour renvoyer purement et simplement des situations problématiques vers des « services

de première ligne » sans soutien ni accompagnement profonds.

L'article 9 de la CIDE est pourtant sans équivoque à ce propos. L'article 20, lui, demande que les milieux substitutifs soient de qualité. Et je me sens très proche des positions que Maurice Berger défend en France² : il souligne l'irréductible et importante toxicité de certaines familles et la nécessité d'en éloigner l'enfant. Et pas avec l'idée à peine dissimulée de l'y remettre au plus vite. Mais Maurice Berger apparaît comme un Don Quichotte que les services sociaux d'Etat détestent cordialement.

Lorsque les parents se séparent

On a abusivement généralisé l'idée que les enfants gagnent *ipso facto* à ce que les parents se séparent quand ceux-ci ne s'entendent plus : c'est toujours mieux, prétend-on, que de rester ensemble en donnant l'image d'un couple boiteux et, pire encore d'ajouter que l'on attend

et met de l'eau dans son vin au bénéfice des dits enfants.

Est-il pourtant si absolument certain que les enfants gagnent toujours au jeu de la séparation ? Ca l'est vraisemblablement quand l'ambiance familiale est un véritable enfer ou lorsque le maintien de la vie en commun est dangereux... Mais dans d'autres cas, quand le couple est simplement usé par le vieillissement, ou qu'il peine à s'harmoniser sur des différences d'objectifs ou de caractère ? Se séparer et aller voir ailleurs si l'herbe est plus verte, c'est bien dans l'air du temps ! Ce coup de hache dans la sécurité existentielle des enfants, est-ce pour autant l'unique choix responsable, « la » mesure qui leur permettra de récupérer un optimum de joie de vivre après coup ?

Je n'en suis plus si convaincu. J'ai vu défiler en consultation trop d'enfants – surtout avant l'adolescence – dont l'attente obsédante était : « que papa et maman ne se séparent pas... »

“ Seule une partie des hébergements alternés consécutifs à la séparation sont plus positifs pour l'enfant que la formule traditionnelle d'avant. ”



Que papa et maman reviennent vivre ensemble. » Certes, il est facile de rétorquer : ce n'est pas le maintien ou la reconstitution du lien qu'ils demandent, mais un lien idéal où il n'y aurait pas de disputes. Bien sûr, je rencontre aussi d'autres enfants – surtout à partir de l'adolescence – dont la position est inverse : « je ne comprends pas pourquoi ils restent ensemble. Il n'y a plus de vie à la maison. Ce serait mieux qu'ils se séparent. », ou encore : « j'en ai marre. Je mets ma sono à fond quand ils se gueulent dessus. Je voudrais vivre ailleurs. »

Je désire seulement ne pas simplifier la réponse à cette très délicate question, et réaffirmer qu'il continue d'en valoir la peine de ne pas se séparer à la légère : si chaque couple est vulnérable (personne n'est immunisé contre la séparation), le divorce est toujours un acte grave qui devrait, comme le disait Françoise Dolto, être considéré aussi sérieusement que le mariage.

Tant mieux si le couple met de l'énergie au maintien d'un lien conjugal au moins passablement bon, parce que, de ce lien conjugal naît le lien parental et l'armature de la famille d'origine, berceau de la sécurité et de la joie de vivre de l'enfant. Pouvoir dire « moi, j'ai mes deux parents », cela donne une paix intérieure plus grande que quand on en arrive à confier à sa

meilleure amie : « ce week-end, je vais chez les parents du copain de ma mère, parce qu'elle est en voyage d'affaires et a emmené son mec et que mon père, lui, fait la gay pride à Berlin avec son copain ... »

Si la séparation est quand même actée, l'ambiance actuelle veut que beaucoup d'adultes revendiquent leurs droits, avant de penser à leurs responsabilités pour assurer le bien-être de l'enfant. Ils plaident donc pour l'égalitarisme, c'est-à-dire pour un hébergement alterné, quel que soit l'âge de l'enfant.

Les pères font valoir qu'on les a trop négligés, et que leur apport affectif et éducatif pour l'enfant est très important également. Sur le fond, ils ont raison. De là à conclure que seul un partage égalitaire du temps leur permettrait d'exercer leur rôle, il y a un pas à ne pas franchir : seule une partie des hébergements alternés consécutifs à la séparation sont plus positifs pour l'enfant que la formule traditionnelle d'avant³.

Les autres sont au moins des corvées, en ce inclus pour les pères, qui s'essoufflent et cherchent de l'aide pour s'occuper des nouveaux arrivants. Et ce sont parfois de purs désastres : ici, l'enfant est de trop chez un des deux parents qui s'obstine pourtant à le réclamer ; ou il ne voulait pas de l'alternance et ne s'y adapte pas, ou il est trop jeu-

ne pour profiter de la formule. A ce propos, je vous renvoie à l'article « Hébergement alterné : seul garant du bien de l'enfant ? » que j'ai publié en 2008 dans la revue *Santé mentale au Québec*⁴. J'y montre que l'enfant très jeune (jusque ses trois ans révolus) doit résider en ordre principal chez le parent qui constitue la référence principale en matière de maternage et de constitution de la figure d'attachement. Même quand le papa est apprécié par le petit enfant, il est rare que, avant la séparation du couple, il partage entièrement un maternage premier avec la maman et que l'enfant les confondait (l'expression est ici positive, à prendre dans le sens : faire fondre en un) pour constituer à eux deux une seule figure d'attachement. Dans ce cas, et dans ce cas seulement, on peut imaginer une vraie alternance pour les tout-petits avec des durées de séjour brèves chez chacun et des passages fréquents de l'un à l'autre.

Plutôt donc que de vouloir régler les choses à la hâte avec la potion magique de l'égalitarisme, la communauté ne devrait-elle pas mettre en oeuvre davantage de dispositifs proactifs d'aide et de soutien aux parents séparés pour maintenir un couple parental suffisamment paisible et coopérant malgré la disparition du couple conjugal ?

L'ultra immersion dans le monde de la consommation

Démarche tentante pour les parents économiquement aisés, mais pas seulement pour eux ! Dans certaines familles précaires, le peu d'argent disponible⁵ est consacré à combler les moindres caprices des enfants.

Ces attitudes risquent de laisser l'enfant s'immerger dans le monde de la consommation, encore plus que ses parents ne le faisaient déjà, en entretenant la confusion : « être heureux = avoir le plus de choses possibles, ultramodernes, en les jetant et en les remplaçant dès qu'elles s'usent un peu. »

à ce propos...

Curieuse opposition que celle de l'être et de l'avoir. D'abord parce que l'avoir fait très évidemment partie de l'être. Je ne suis pas le même homme, je n'ai pas le même tissu de relations, je ne vis pas au même rythme si j'ai ou non une maison, si je roule en Renault ou en Toyota, si je mange fast food ou chinois, si je passe mes vacances à Blankenberge ou dans les Antilles, etc. En fait, de manière non négligeable, l'habit fait le moine.

Ensuite parce que dans la société de consommation, les biens matériels ne sont pas que fonctionnels. Ils sont profondément culturels. Les produits, les services et les marques sont porteurs de sens. La publicité est là qui nous le rappelle sans cesse. On ne voit pas pourquoi il faudrait tenir les enfants à l'écart de ce qui fait sens dans notre société. Ce serait une bien étrange manière de les élever.

Enfin et surtout parce qu'il n'existe pas d'incompatibilité entre être et avoir. Ce n'est pas parce que l'on consomme, qu'on ne peut pas penser, méditer, créer, rêver. A vrai dire, c'est ce que nous faisons tous, dans des proportions variables et avec des talents variés. Celui-ci fait du sport, celui-là du bénévolat. Celle-ci apprend la musique, celle-là une langue orientale. Faire ses courses au supermarché et se passionner pour les derniers gadgets numériques n'empêchent pas d'apprécier la poésie ou les beautés de la nature ni de méditer sur les dernières découvertes astronomiques.

Michel Gheude





Ici, les adultes comblent l'enfant de biens et de cadeaux pour montrer leur amour ; ils résistent mal à ses caprices et ne le forment guère à des philosophies de vie alternatives, qui prôneraient : la modération face au matérialisme, la recherche du sens le plus profond de la vie ailleurs que dans « *les choses possédées* », l'occupation des « *manques* » par la pensée, la méditation, la création artistique, la simple rêverie ...

A vouloir trop combler l'enfant d'avoirs, sa famille lui indique indirectement qu'il lui faut devenir riche pour continuer sur la lancée. Elle le prépare donc peu à la solidarité, au partage et à la justice sociale.

Et que dire des « *agressions* » répétées qu'encaisse l'enfant à travers la publicité, les médias, Internet... qui matraquent si souvent d'informations trompeuses, toxiques, ou à tout le moins inadéquates à son âge : c'est cela

aussi, s'immerger dans un monde de consommation. On « *réagit* » alors via des signalétiques ou des logiciels de protection inefficaces. On réagit aussi en proposant d'éduquer l'enfant à la publicité et à une utilisation intelligente des médias. C'est bien, mais un peu court quand même, car on se garde bien de toucher à l'input, source de si plantureux bénéfices ! Les sociétés à fin de lucre sont à des antipodes de l'état d'esprit de l'article 17 de la CIDE !

Les attentes excessives

Les exigences de rendement⁶ faites à un certain nombre d'enfants sont devenues excessives. Elles ont toujours existé jusqu'à un certain point, et c'est même un signe d'amour et de parentalité responsable que d'encourager l'enfant à donner le meilleur de lui-même.

Mais ces dernières années, le culte de la performance, la fas-

ination par le résultat sont plus forts que jamais. Et un certain nombre d'enfants sont fatigués, stressés et vivent des sentiments d'échec et d'infériorité parce que, pour ne pas décevoir papa et maman, ils doivent faire fonctionner leurs neurones, leurs dispositions artistiques et leurs muscles au-delà du raisonnable. Pour donner une bonne image d'eux et de leur famille, et ceci au sens concret et métaphorique du terme, puisque nous sommes au siècle de l'image.

Et donc, je plaide pour que nous respections mieux le droit au repos, au rêve, à la libre récréation (droit explicitement prévu par l'article 31 de la CIDE). Pour que les enfants un peu moins doués aient le droit de fréquenter des écoles un peu plus faciles où ils travailleront, en toute justice sociale, avec d'autres enfants un peu moins doués : je viens d'en parler à propos de l'enseignement.

Pour que nous abandonnions ces systèmes où nous n'arrêtons pas de stimuler la compétition et de coter les performances, et que nous encourageons plutôt la réalisation de soi, sans points à la clé.

« *You like it, just do it !* »

Dans nos sociétés « *avancées* », beaucoup ont horreur des limites. A part l'une ou l'autre prohibition fondamentale qui demeure (prohibitions énoncées dans les articles les plus importants des codes pénaux), tout le reste apparaît comme recevable dès qu'une personne se met à le désirer et à le revendiquer sur la place sociale.

« *You like it, just do it !* » : un lobby se met en place ; on trouve vite quelques scientifiques pour soutenir l'idée en accusant les autres, les plus prudents, d'être passésistes ou d'abuser d'une position sociale dominante. Et pour finir, des hommes politiques en recherche de voix s'en mêlent, une loi progressiste – of course ! – apparaît pour donner suite à la demande, et de nouveaux droits sont officiellement reconnus, présentés comme de grandes conquêtes indispensables au progrès de l'humain...

Pourtant, je continue à penser que le comblement concret de tout désir n'apporte ni l'apaisement mental, ni le bonheur, ni l'épanouissement de ce qu'il y a de plus humain en nous. A trop y viser, l'être humain reste insatisfait, et se trouve vite une exigence suivante, encore plus *hard*, encore plus incroyable.

Au contraire, faire son deuil d'une attente permet de réorganiser son projet de vie autrement : mais pour faire vraiment son deuil sans paraître idiot, il faut être sûr qu'il n'existera aucune faille dans la fin de non-recevoir. Et ça, justement, avec la société d'aujourd'hui, on n'en est plus jamais complètement certain. Sauf s'il s'agit de tuer père et mère ou de coucher avec un impubère, la plupart des portes finissent par s'ouvrir : même les zoophiles et les infan-



tilistes auront bientôt des clubs avec pignon sur rue.

Les enfants sont partie prenante dans ce mouvement : eux aussi demandent de plus en plus que nous satisfassions non seulement toutes leurs exigences matérielles, mais aussi celles de leurs exigences psychiques et affectives qui sortent des normes actuelles. Quelques exemples :
- il est presque déjà révolu le temps où les adolescents ne pouvaient se reconnaître que deux orientations sexuelles : homo - ou hétérosexuelle. Des groupes de pression revendiquent déjà que tout le monde puisse aussi se déclarer « bi » ou « trans », pas seulement sur des salons Internet de sexe, mais tout à fait officiellement.

“ Ces dernières années, le culte de la performance, la fascination par le résultat sont plus forts que jamais. ”

Transsexuel ? La France vient d'affirmer que ce n'était plus un trouble mental... Mais faut-il pour autant permettre à des adolescents, parfois bien jeunes et en recherche d'identité, de recevoir déjà des hormones pour que commencent les transformations de leur corps vers l'apparence de l'autre sexe ? ;

- de facto, n'avons-nous pas concédé trop de lieux de toute-puissance aux adolescents dans les écoles ? De nombreuses fois, les rapports entre enseignants et élèves restent bien trop des rapports de pouvoir et de force. Il faudrait faire évoluer les formations des adultes, les soutiens qu'ils reçoivent et les mentalités sur le terrain, pour que les relations se fondent bien davantage sur l'accueil, le respect des personnes, la stimulation d'ambiance

positive.

Mais un cadre social sera toujours nécessaire, balisé par quelques règles de bonne conduite et de courtoisie. Et aujourd'hui, l'adolescent qui les transgresse, celui qui chique en classe et se montre grossier ou exaspérant, n'a pas de vrais ennemis avant longtemps. Pour que la société s'émeuve⁷, il faut qu'il sorte un couteau ou fasse mine d'agresser le professeur ou l'agresse vraiment. Mais s'il ne se hasarde pas à ces extrêmes, c'est plutôt lui, l'ado, qui détient le pouvoir au quotidien, au prix, souvent, d'une ambiance de tension intergénérationnelle détestable, et avec à la clé quelques vengeances d'adultes en fin d'année.

Si une école tente vraiment

d'appliquer un règlement juste, mais ferme... si un professeur à la personnalité normale et un peu vive, exaspéré par un jeune adolescent des plus provocateurs, ose « flanquer une baffe » à ce dernier, alors des nuées de boucliers s'abattent sur lui : parents, instances de recours, signalements sociaux et judiciaires, sont, de facto, bien plus souvent au service de la toute-puissance de l'ado que de sa vraie protection.

N.B. : j'ai pris pour exemple ce qui se passe dans les écoles, mais n'en est-il pas ainsi dans d'autres domaines de la vie sociale ? Trop de laxisme, suivi d'un processus où l'on prend les adolescents comme boucs émissaires et où l'on veut se venger d'eux.

Les SAJ, par exemple, se donnent comme mission d'écouter les jeunes. Très bien, mais « écouter

ter » se transforme bien vite en « donner raison », « adopter le point de vue », « ne rien faire s'ils ne sont pas d'accord »... et puis, quand quelques ados se conduisent vraiment mal, on crée en toute hâte des centres fermés, pas loin d'être des prisons... ;
- dernière illustration : parce qu'une minorité de mineurs le réclame, leurs porte-parole adultes revendiquent le droit pour tous de connaître leurs origines (parents biologiques, déroulement du début de la vie), chaque fois qu'ils ne sont pas les enfants biologiques des parents ou des adultes qui les élèvent. Certes, cette recherche et cette rencontre de ses origines peuvent s'avérer apaisantes pour le jeune qui en fait la demande, quand on aide celle-ci à mûrir. Mais pas en provoquant artificiellement le besoin chez le grand nombre qui ne demande rien spontanément ! Pas non plus en se précipitant à l'exaucer au plus vite du seul fait qu'ils en font la demande : pour certains, mieux vaut que l'on continue à attendre la fin des remous émotionnels de l'adolescence !

Pour une partie de ses applications potentielles, c'est la démarche elle-même dont je conteste l'opportunité : ainsi, en France, on commence à évoquer la possibilité que, quand il y a eu insémination artificielle par donneur, l'adolescent puisse avoir accès au nom de celui ou de celle qui a donné sa semence à l'origine de sa vie biologique. Est-ce vraiment préférable à l'aide au deuil ? Le risque de perturber l'équilibre existant dans sa famille actuelle n'est-il pas trop grand ? Le secret que désire garder un certain nombre de parents à ce propos est-il ipso facto condamnable ? Ici, le donneur ne vivait rien d'analogue au désir d'enfant si fondamental mais bien d'autres types de motivations, pas toujours si sociables qu'ils en ont l'air.

Enfin, je reviendrai tout de suite sur l'accouchement sous

X, actuellement impossible et en discussion en Belgique. C'est une question très complexe, et il ne faut pas trancher trop vite à son propos. ■

1. En Belgique francophone, le décret relatif à l'Aide à la jeunesse de 1991 a pour fondement cette conviction sur l'aide volontaire.
2. Lire p.ex., M. Berger, *Ces enfants qu'on sacrifie... au nom de la protection de l'enfance*, Paris, Dunod, 2007.
3. Pour mémoire, un week-end sur deux et une partie des vacances, jusque la moitié, chez le parent non-gardien principal.
4. Vous pouvez le lire sur mon site web à la page www.jeanyves-hayez.net/brut/702-hebe.htm.
5. Voir qu'on n'a pas... cf. crédit-surendettement, etc.
6. Le terme « rendement » évoque le quantitatif. De la même manière, sur le plan qualitatif, on peut évoquer des rêves et projets inadaptés : le petit chéri est bien conçu comme enfant unique et précieux, mais son destin est scellé depuis toujours dans la tête de ses parents : il sera ingénieur, champion de trial à cinq ans, reine des Barbie, quoi d'autre encore...
7. Société qui, alors, ne trouve pas d'autre solution que la répression ou la surveillance renforcée : entourer l'école de murs, imaginer des portails de sécurité à l'entrée des écoles secondaires, punir sévèrement les bandes qui viennent faire du vandalisme...



Les droits des enfants les plus vulnérables

Enfin, terminons le tour d'horizon de ce dossier par les droits des enfants les plus vulnérables. Je me limiterai, ici, à deux catégories : les enfants handicapés et les enfants « *pas encore nés* ».

Commençons par les premiers. Nous pouvons encore mieux faire pour eux. En améliorant leur accès aux ressources matérielles et spirituelles de la société. Mais aussi, en nous souvenant que ce sont des sujets humains à part entière, qui pensent leur vie et leur avenir comme les autres. Ils se font une représentation d'eux-mêmes qui fait une place à leur handicap, plus ou moins douloureuse, plus ou moins sereine mais qui devrait ne pas les y réduire. Il nous faut donc les écouter comme tous les autres enfants, les écouter parler de leurs besoins, de leurs projets, de leurs opinions sur leurs droits spécifiques, en en tenant compte dans la mesure du possible (article 12 de la CIDE).

Mais, justement, il n'est pas toujours possible d'exaucer leurs rêves et leurs désirs les plus intenses, parce qu'ils manquent de réalisme.

Je pense notamment aux jeunes porteurs d'une déficience mentale significative et aux problèmes que pose leur vie affective et sexuelle. Pour l'affectif, c'est encore relativement simple : il nous revient de veiller à la qualité de leur vie sociale et d'éviter qu'ils vivent en reclus ou en ghettos (article 23 de la CIDE) ; il nous revient donc d'accepter positivement, voire de favoriser la formation de liens amicaux ou amoureux « *platoniques* », noués le plus souvent entre eux.

Pour leur vie sexuelle, du moins celle que l'on partage avec un partenaire, c'est beaucoup plus complexe ! Au mo-

ment des bouleversements pubertaires, notre responsabilité est de leur dire non, comme aux jeunes adolescents non handicapés. Après, quand davantage de maturité s'installe, pour ceux qui ne sont atteints que légèrement, et pour autant qu'ils en manifestent vraiment personnellement le désir, nous pouvons accepter qu'existent des activités sexuelles partagées, à guider avec délicatesse, tout en respectant l'intimité des personnes.

Mais nous avons aussi le devoir de réfléchir à la qualité de vie des enfants que ces jeunes handicapés pourraient procréer. Donc, à tout le moins, encourager une contraception consentie et un renoncement à la parentalité pour la grande majorité d'entre eux ! Et pour les plus déficients qui resteraient rétifs ou gèreraient leur sexualité sans précautions ni réflexion sur les conséquences, cela peut aller jusqu'à l'imposition d'une contraception : c'est une décision grave, mais qui se justifie parfois. Nous pouvons veiller à ce que ce ne soit pas une personne seule qui la prenne, mais plutôt une « *réunion éthique* », comme celle qui existe dans les bons services de soins intensifs pédiatriques pour aider à prendre les décisions de vie ou de mort.

Les embryons, fœtus et enfants pas encore nés

Nous ne savons pas exactement quand l'embryon puis le fœtus deviennent vraiment un être humain. Nous avons déjà énormément débattu à ce sujet

et nous le ferons encore, mais je pense que nous ne le saurons jamais. En tout cas, c'est bien avant la naissance à terme. De surcroît, même avant cette installation d'humanité, nous ne pouvons pas traiter l'embryon ou le fœtus n'importe comment, vu le potentiel humain dont il est porteur.

Si nous acceptons ces préliminaires, il en résulte que :

a) Il faut nous ingénier à garantir le droit à vivre et à bien vivre pour un maximum d'embryons et de fœtus. Même si l'avortement constitue parfois le moins mauvais choix pour le futur des adultes et pour celui de l'entité vivante concernée¹, nous devons prendre toutes les dispositions pour que ce « *choix du moindre mal* » se pose le moins souvent possible. Au nom de tous ces petits êtres qui ne peuvent pas le demander pour eux. Et en nous souvenant aussi que, pour beaucoup de femmes, voire de couples, l'avortement demeure un geste traumatique. Donc, oui pour renforcer l'éducation à la parentalité responsable, à la contraception, l'information sur les risques génétiques, ainsi que pour améliorer l'information et les conditions de vie matérielles et spirituelles des femmes enceintes, de leur couple, lorsqu'il persiste, ou de leur famille. À ce propos, nous pouvons nous réjouir de la mise en place récente, en Région wallonne de Belgique, de foyers pour mineures enceintes désireuses



de garder leur enfant, quel que soit l'engagement du géniteur.

b) Les discussions commencées en Belgique autour de l'accouchement sous X ou d'une formule proche ne peuvent pas se clore de façon hâtive et péremptoire. Certes, là où la loi permet un anonymat complet et durable de la mère, il existe des enfants et des adultes qui souffrent cruellement parce qu'ils ne sauront jamais qui est leur mère biologique, et des mères aussi qui ont perdu toute trace de leur petit. Mais inversement, le fait de pouvoir accoucher sous X peut encourager un certain nombre de femmes enceintes à confier l'enfant nouveau-né à la société, dans la perspective d'une adoption. Donc peut-être moins d'avortements, moins de déni de grossesses, d'infanticides actifs ou passifs. Moins encore d'enfants gardés en famille, tout en étant vécus comme « mauvais objets » : ceci mérite d'être pris en considération, et n'est pas qu'au bénéfice du droit des mères. Il faut donc continuer des études bien documentées sur ce thème délicat.

c) Sauf pour éviter de graves maladies génétiques, nous devons nous abstenir de toute manipulation chromosomique ou génétique qui influencerait les données du génome à la procréation. Prendre la vie comme elle vient, accepter le hasard de la recombinaison chromosomique est un signe très important que les parents acceptent « l'altérité » de leur enfant. C'est un signe qu'ils ne le considèrent pas comme leur propriété, propriété choyée, mais propriété quand même, dont ils auraient décidé la composition précise. C'est aussi un enjeu de solidarité d'une société où les plus « forts » se doivent d'accueillir, sans volonté de pouvoir, les plus « faibles » qui apportent

leur part originale d'humanité.

Je suis donc totalement en défaveur du choix du sexe de l'enfant par les parents, puisqu'il suppose une sélection artificielle des chromosomes. A fortiori, suis-je contre tout choix encore plus précis (couleur des yeux, degré d'intelligence, etc.) qui supposerait des manipulations génétiques, en ce inclus l'adjonction de gènes étrangers à ceux des géniteurs : une vie fabriquée de toute pièce par la puissance des adultes et l'enfant, bien précieux de consommation, dont on aurait soigneusement choisi l'emballage.

Hélas, redisons-le encore, beaucoup aujourd'hui ont horreur de tout ce qui ressemble à une limite de leurs désirs individuels.

La commercialisation des semences humaines a donc commencé en Europe, en dehors de toute loi : selon le quotidien « *Le Monde* » (17 juillet 2009), on assiste au développement du « *sperme business* », lequel entre « *dans sa phase industrielle* ». Une importante société danoise (Cryos) confirme fournir aux demandeurs des informations sur « *la race, taille, poids, couleur des yeux, niveau d'éducation, profession* » des donneurs. Ces derniers sont des étudiants rémunérés « *entre 135 et 270 euros par mois* ». Les paillettes sont livrées en 24 heures moyennant 500 à 2 000 euros « *selon la qualité et la quantité désirées mais aussi selon le choix du donneur* ». L'article précise que « *les Françaises les mieux informées et les plus déterminées passent par la Belgique* » (la législation française n'autorise pas l'insémination des femmes homosexuelles et des célibataires).

Le choix du sexe de l'enfant se pratique déjà illégalement à grande échelle en Europe. Bientôt des psychologues auto-proclamés avant-gardistes diront que c'est mieux comme ça, parce que l'enfant plus précisément choisi sera mieux aimé. Des philosophes ou

des sociologues dissertent, comme ils l'ont déjà fait dans d'autres circonstances, pour dire qu'imposer une limite, cela ressort de l'arbitraire tout-puissant des classes dominantes... Et dans dix ans, mes propos seront taxés de passistes, tyranniques et non-scientifiques - tout étant relatif en sciences humaines -.

Et quant aux manipulations génétiques plus sophistiquées, cela risque d'être pour dans vingt ans.

Bon, ce n'est pas tout à fait inéluctable. D'autres voix commencent à réagir contre cette tendance au « *libre laisser-faire individualiste* ».

Espérons donc qu'il se maintiendra et s'amplifiera assez de bon sens et de dévouement dans nos sociétés choyées matériellement pour maintenir un cap où l'humain et la solidarité l'emportent sur le paraître superficiel et l'égoïsme destructeur. ■

1. Pensez à ces nombreuses situations où la femme enceinte se retrouve seule, sans partenaire solidaire à ses côtés, sans famille pour la soutenir... c'est notamment le cas pour une bonne partie des mineures enceintes.

➔ www.jeanyveshaye.net
jyhaye@uclouvain.be

Remerciements

Je remercie les collègues et ami(e)s qui ont relu ce texte et l'ont enrichi sans être eux non plus mes clones. Je garde donc seul la responsabilité des idées ici proposées. Merci à Geneviève Bragard, Nathalie Chatelle, José Davin, Tanguy de Foy, Bernard Demuysère, Pierre Filleul, Baudoin Hecquet et Jacques Stéphanie.

à ce propos...

« *Nous ne savons pas exactement quand l'embryon puis le fœtus deviennent vraiment un être humain.* »

Scientifiquement tout cela fait sens puisqu'il nous est bien impossible de définir pragmatiquement le concept « *d'être humain* ». Les sciences sont donc dans une impasse. Impasse très intéressante parce qu'elle prouve combien il faut, pour donner du sens à la démarche scientifique, la nourrir de sciences humaines ! De même, il nous est impossible, encore aujourd'hui, de définir ce que nous mettons dans « *vie* ». Il est donc très complexe pour un scientifique de prendre part aux débats s'il lui est demandé de rester « *scientifique* ». Il peut, comme tout un chacun, donner son avis en se basant sur ses valeurs et non sur ses connaissances. Il est un point par contre évident, c'est que l'enfant n'est pas autonome et que le fœtus est « *porteur d'un potentiel humain* ». Cela signifie aussi qu'il ne prend forme humaine et qu'un sens n'est donné à sa vie que si une société l'accueille. D'abord la cellule familiale, ensuite, de sphères en sphères plus larges, il ne sera « *défini* » que comme appartenant à toutes et reconnu dans chacune d'elle. Il est donc difficile, à mes yeux, de penser le faire naître si rien n'est prêt à l'accueillir et donc à le construire.

En ce qui concerne les manipulations génétiques possibles, ou le choix de « *semences humaines* », la science évolue constamment et cela dans une société qui donne, comme je l'ai dit, les valeurs externes à sa démarche, mais qui encadrent le travail des chercheurs. Il est donc inévitable qu'il existera des manipulations génétiques faites sur l'embryon. Qu'elles soient d'abord dans un but curatif, je n'en doute pas, qu'elles soient ensuite dans une recherche de « *confort* », je le pense aussi. Il faut en effet une dose importante de valeurs (je dirais religieuses) pour interdire à certains parents de vouloir un enfant non myope, grand, aux yeux bleus ou que sais-je encore. Il en a été de même avec la chirurgie qui, de curative, a glissé vers des réparations « *esthétiques* » sans que plus personne ne s'en offusque aujourd'hui.

Pasquale Nardone, Professeur à la Faculté des Sciences (ULB)



médias

Les dernières nouvelles du Centre Vidéo de Bruxelles (CVB) et de Vidéo Education Permanente (VIDEP)



www.cvb-videp.be - Un tout nouveau site pour « mieux vous servir... » ...

De l'histoire à l'actualité, des divers secteurs d'activités aux projets plus ponctuels, la lecture des textes vous permettra de cerner notre philosophie de travail et notre approche du cinéma. Pour faciliter la communication entre nous, vous y trouverez toutes les informations utiles aux collaborations possibles (présentation de projets, location de matériel...). Découvrez aussi notre catalogue : pour chaque film un extrait, une photo, une fiche technique, une recherche par thématique et mots clés et un système simple de commande. L'agenda «Au jour le jour» vous tiendra au courant des événements proches de votre visite. La newsletter vous informera des activités du mois à venir...

Construire son futur, une formation en insertion socio-professionnelle

Un film de Christian Van Cutsem, 42' - 2009

Zara, Ola, Nadia, Myriam, Zakia et Hakima sont apprenantes au GAFFI. Elles y suivent des cours en petits groupes de niveaux différents. D'âges et d'horizons divers, elles nous permettent, par bribes, de saisir l'urgence et l'importance de leur formation. Pour les y aider, les formatrices y sont exigeantes et les cours jamais en demi-teinte.

Construire son futur, c'est l'objectif des apprenantes et une large palette de moyens humains et pédagogiques mise à leur disposition pour y arriver.

Une coproduction VIDEP / GAFFI (Groupe d'Animation et de Formation pour Femmes Immigrées).

Disponible en DVD.



Ville plurielle, images singulières Ateliers vidéo, 2009 - 2010

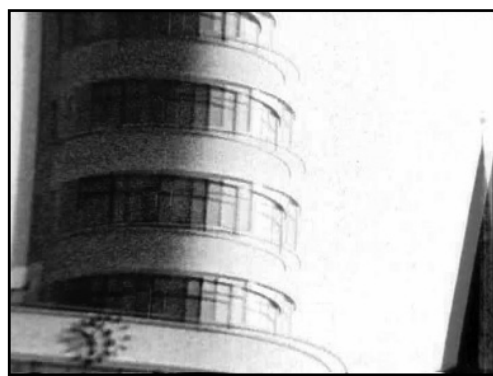
Le Centre Vidéo de Bruxelles (CVB) et Plus Tôt Te Laat (PTTL) proposent trois ateliers vidéo définis dans trois zones de Bruxelles, sur le thème du rapport des habitants à l'espace urbain. A partir du dessin de leur « carte mentale » (c'est-à-dire la représentation mentale d'un territoire donné) de Bruxelles et de leur quartier, les participants discutent collectivement du choix des sujets.

Avec ce point de départ, ils abordent une multitude de sujets et questions liés à la ville, l'urbanisme, l'aménagement du territoire, l'imaginaire urbain, l'espace public, la mémoire, l'image de leur quartier, etc.

L'atelier Ixelles - La place **Flagey** et ses alentours (en cours de montage).

L'atelier Nord - **Bruxelles-Ville, Schaerbeek, Saint-Josse** (en cours de réalisation).

L'atelier Anderlecht - **La Roue** (en cours de réalisation).



Si nous ne pouvons présager la forme finale de cet atelier, nous sommes certains que les nombreuses questions qui lient chacun de nous à la ville seront au centre du/des film/s réalisé/s.

En attendant l'édition DVD prévue début 2011, visitez le blog pttl.cvb-videp.be/la-forme-de-la-ville.

Il regorge d'informations et bientôt regorgera d'images et d'extraits.

Pour toute info :



Centre Vidéo de Bruxelles / Vidéo Education Permanente

111 rue de la Poste - 1030 Bruxelles - Belgique - www.cvb-videp.be

Promotion/Diffusion : Claudine Van O - +(32)(0)2 221 10 62 - claudine.vano@cvb-videp.be

publications

Dernière publication CGé, dans la collection : « l'école au quotidien »

Au front des classes – face à la classe, aux côtés des élèves, dans les luttes sociales.

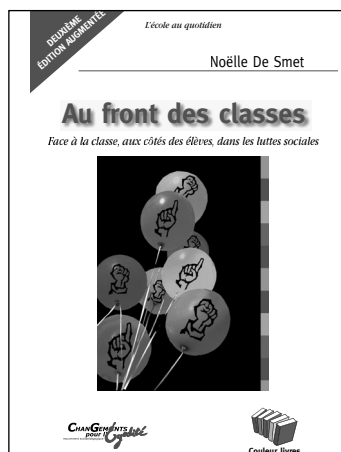
Deuxième édition augmentée par Noëlle DE SMET aux Éditions Couleurs Livres.

Ces textes nous invitent à pénétrer dans la classe et à vivre ces aventures mouvementées et personnelles.

On y découvre tout ce qui devient possible, malgré les parasitages, dans ces groupes-classes qui peu à peu parlent, s'organisent et travaillent.

INFOS

www.changement-egalite.be



Ferrer pas Mort

Le 13 octobre 1909, Francisco Ferrer y Guardia succombait sous les balles du peloton d'exécution, en criant « Vive l'école moderne ! ». Figure de proue européenne du rationalisme, de l'anticléricalisme et de la libre pensée, il a surtout été le théoricien d'une école démocratique et émancipatrice. Cent ans plus tard, quel héritage nous en reste-t-il ? C'est au-delà de sa disparition sacrificielle qu'il faut sans doute regarder ; vers le symbole d'un militant mort pour ses idées. Il importe, en cette date anniversaire, de rappeler le fruit de son combat pour la liberté de pensée et l'enseignement libérateur pour tous.

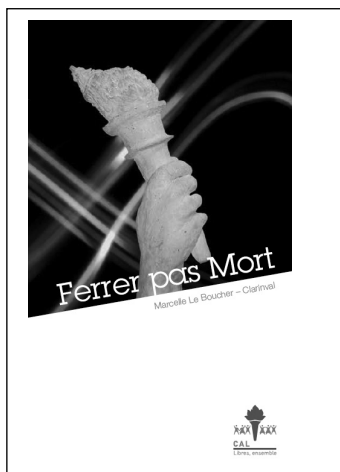
Ses contemporains, émules ou successeurs, ont gardé vif et

matérialisé le rêve inachevé de Ferrer. Un rêve qui n'a rien d'utopique et auquel le Centre d'Action Laïque rend ici l'hommage qui lui est dû. Un livre pour permettre au lecteur de redécouvrir, au fil des pages, l'histoire d'un homme, de son combat et de la trace qu'il a laissée.

INFOS

En vente au prix de 5€ au Point Info Laïque ou par virement au compte 210-0624799-74 du CAL, en précisant le titre de l'ouvrage dans la communication (frais de port offerts).

Centre d'Action Laïque : 02 627 68 60 ou espace@cal.ulb.ac.b



Charles Darwin L'origine des espèces Par le moyen de la sélection naturelle, ou la préservation des races favorisées dans la lutte pour la vie

A l'occasion du bicentenaire de la naissance de Charles Darwin, le célèbre ouvrage de Darwin paraît dans une nouvelle traduction, introduite par Patrick Tort, aux éditions Honoré Champion.

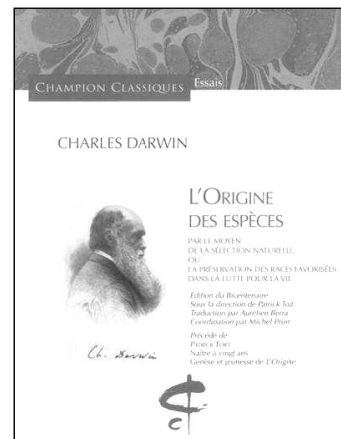
Vingt années séparent le premier exposé de la théorie darwinienne en 1839 et la publication en 1859 de « L'origine des espèces ». La fin de cette longue genèse est aussi le début d'une lente maturation qui durera jusqu'en 1872. C'est cette édition absolument définitive et aboutie du plus célèbre des ouvrages de Darwin qui est traduite aujourd'hui. Aucun livre de science ne connut plus durable succès et ne suscita réactions et controverses plus vives que la pensée de Darwin. Particulièrement démonstrative et amplement documentée, celle-ci porte un coup décisif aux anciennes croyances à travers la création singulière, fixe et définitive des espèces.

Dans une savante et méticuleuse préface, Patrick Tort étudie pas à pas la constitution de ce maître livre qui inaugure, en l'affranchissant de toute théologie, la pensée scientifique moderne.

INFOS

Édition définitive (6^e édition [1872], dernier tirage revu par Darwin, 1876), Éditions Honoré Champion. Format poche, 896 p. 22,50€

Pour plus d'info, n'hésitez pas à consulter les travaux de l'Institut Charles Darwin International sur le site www.darwinisme.org



événements

Le Délégué général aux droits de l'enfant, Bernard De Vos, a fait de la participation l'une de ses priorités pendant son mandat. C'est dans cet esprit qu'il propose à 8 jeunes de la Communauté française, garçons et filles de tous horizons, entre 16 et 25 ans de devenir, durant un an, des Jeunes Acteurs des Droits de l'Enfant (JADE). Une année citoyenne durant laquelle ces JADE, représenteront le Délégué général à travers la Communauté française dans un projet de volontariat dynamique reposant sur 3 axes : un engagement citoyen axé prioritairement sur la sensibilisation des enfants à leurs droits, un temps de formation en lien avec les droits de l'enfant et une étape de maturation personnelle.

Inscrivez-vous vite, le recrutement a déjà commencé.

INFOS

David Lallemand et Alain Sebatasi, chargés du projet JADE au 02/209 04 27

DROITS DE L'ENFANT
Le Délégué général



Info et candidature 02/209 04 27 dge@cfwb.be

Délégué général aux droits de l'enfant 11-13 rue des Pêcheurs boîte 5 1000 Bruxelles